

ESCARAVAGE



LA RANGE

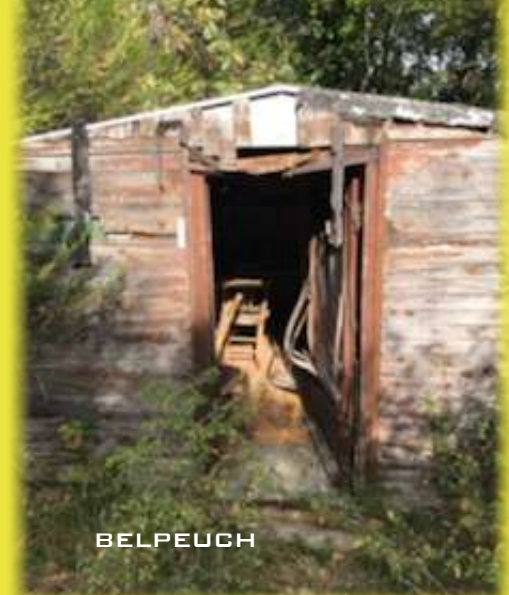
JOURNAL DE LA COMMUNE



LA GRANDE DESCENTE



ROUTE DE L'ÉGLISE -
LA COSTE



BELPEUCH

PUY D'ARNAC

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal et le personnel de la Commune se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs voeux de santé, bonheur et réussite dans toutes vos entreprises.

Cette année 2026 marque une fin de mandat.

Nous ne pouvons résister à vous faire part de quelques ressentis.

Deux mandatures consécutives s'achèvent presque sans les avoir vues passer.

Des projets sont réalisés et d'autres sont toujours en cours de réalisation, le temps manque pour clore avant la date ultime mais nous continuons avec enthousiasme et dévouement. Les réalisations sont plus ou moins conséquentes, réalisées au rythme des finances disponibles, adaptées autant que faire se peut aux besoins d'une petite collectivité. Ecoute et attention ont imprimé notre réflexion pour les mener à bien.

Nous continuons de valoriser notre patrimoine, à un rythme de croisière personnalisé, avec toujours la volonté d'avancer à petits pas, sans mettre tous les oeufs dans le même panier, en s'adaptant aux besoins de chacun d'entre vous, tout en sécurisant au mieux les finances pour garantir l'avenir.

Vous découvrirez dans cette parution quelques projets réalisés et les évolutions programmées. Nous vous en proposons une agréable lecture.



LA JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ

Le repas des aînés est programmé le dimanche 1er février 2026 à midi.

Cette invitation s'adresse aux personnes nées en 1961 et/ou ayant plus de 65 ans qui résident ou qui votent à Puy d'Arnac ainsi qu'à leur conjoint, compagnon ou compagne ayant 65 ans et plus et aux conseillers municipaux. La participation financière de 36€ des conjoints, compagnons ou compagnes de moins de 65 ans sera versée directement à l'association sportive des écoles (Caisse coopérative des écoles).

Un cadeau sera offert aux personnes de plus de 75 ans qui ne pourront être présentes.

Aucun repas ne sera apporté au domicile.

LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Le patrimoine de la commune s'est étoffé par des procédures de biens sans maître.

La Commune a acquis :

A LA RANGE, la maison TOULZAT ainsi que les bois et le pré attenants, soit une superficie d'environ 3500m².

A PRILLAC, deux très petites parcelles de bois, soit une superficie de 1 326 m².

A ESCARAVAGE, la maison ZIRCON et le pré attenant, soit une superficie d'environ 3 400 m².



Ces deux maisons permettraient à des familles de les rénover ou les reconstruire en lieu et place des anciennes. La maison TOULZAT est déjà à la vente et la maison ZIRCON pourrait suivre la même destinée.



Le patrimoine de la Commune s'est étoffé par des dons de généreux donateurs depuis 2014

- Marie Aimée Révoudier donne un terrain pour que l'on crée un chemin. Les travaux sont en cours. Pour le VTT, nous l'appellerons "La grande descente", pour la randonnée nous conseillons de partir bien chaussés.
- Le syndicat BELLOVIC cède le Château d'eau à la commune.
- M. Henri Louis MAURY donne à la Commune, à BELPEUCH, deux parcelles boisées non bâties ainsi qu'une parcelle avec une petite maison en ruine, donc une parcelle constructible. Section B n°411/413/415 superficie 5 190 m².
- M. Antoine Robert ESCARAVAGE donne à la Commune, à La COSTE, au départ de la Route de l'église, une parcelle qui permettra de venir de La Cafoulière pour rejoindre «La grande descente». Les travaux sont en cours.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI)

CARTES DE ZONAGE CONSULTABLES EN MAIRIE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES MIDI CORRÉZIEN

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) poursuit son élaboration sur le territoire de la Communauté de communes Midi Corrézien. Une fois approuvé par le Conseil Communautaire, ce document fixera les règles d'urbanisme qui s'appliqueront à l'avenir : construire une maison, transformer un bâtiment, développer une entreprise ou protéger des espaces naturels.

Des réunions de travail avec les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Architecte des bâtiments de France, CAUE, Conseil Départemental, etc.) se sont tenues en décembre, afin de finaliser le projet de PLUi : zonages, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et règlement écrit.

Pour toute question concernant le projet de PLUi, vous pouvez obtenir des renseignements auprès des services de la Communauté de communes Midi Corrézien ou directement en mairie.

Les documents de travail relatifs au zonage sont consultables dans votre mairie, permettant à chacun de prendre connaissance du projet de PLUi en amont de l'enquête publique, qui devrait se tenir à l'été 2026.

Elle permettra à chaque habitant de consulter les documents du projet de PLUi. C'est à ce moment-là que les observations ou les remarques devront être consignées dans les registres, pour être analysées dans le rapport d'enquête.

L'approbation définitive du nouveau PLUi opposable est prévue fin 2026.

LA COMMUNICATION AVEC LA FIBRE

LA SUPPRESSION DU CUIVRE

Nous vous encourageons encore une fois à vous raccorder à la fibre, bien sûr si vous en avez besoin. On nous annonce qu'à Puy d'Arnac la suppression du cuivre est bien prévue à partir de 2026, sans savoir cependant à quel rythme. De plus, les Puy d'Arnacois bénéficient d'un réseau déployé de fibre optique significatif avec un accès pour 96,25%.

Informations : www.nathd.fr

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

DATE LIMITE D'INSCRIPTION sur les listes électorales

- en ligne le 4 février 2026

- au format papier en mairie le 6 février 2026

Dès mars 2026, les élections municipales ont désormais lieu selon un **mode de scrutin de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le scrutin se fait par **liste complète**, avec une alternance stricte femme/homme, **sans panachage** : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Bulletin rayé

=

Bulletin nul

ADM19
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

**JE VOTE AVEC PANACHE...
... SANS PANACHAGE!**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES, IL SERA INTERDIT DE RAYER OU DE RAJOUTER DES NOMS.

TOUT BULLETIN MODIFIÉ SERA NUL !

JE VOTE POUR UNE LISTE ENTIÈRE !

Mon stylo reste dans ma poche !

NOUVEAUTÉ

LA SALLE POLYVALENTE ET LES TARIFS DE LOCATION

La capacité d'accueil est de 88 personnes.



L'espace de restauration est organisé pour du réchauffage.

Les pompes à chaleur garantissent un chauffage et/ou une climatisation de qualité.

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de la salle.

Les rideaux opaques sont maintenant installés sur toutes les fenêtres.

Les tarifs de location restent inchangés. Toutefois, nous ne louons pas en semaine (du lundi au vendredi du 1^{er} novembre au 31 mars) les jours EJP (Effacement Jours de Pointe). Les samedi et dimanche, EJP ne devrait pas être activé, donc à priori, aucun problème pour une location éventuelle.

	Résident ou Entrepreneur hors commune	Résident ou Entrepreneur dans la commune ou Particulier qui a du terrain sur la commune
Forfait weekend 2 jours (du vendredi soir au lundi matin)	170 €	110 €
Option Pompe à Chaleur	20 €	20 €
Toutes options	190 €	130 €
Forfait 1 jour hors weekend	75 €	75 €
Option Pompe à Chaleur	15 €	15 €
Toutes options	90 €	90 €
Forfait ½ journée hors weekend	40 €	40 €
Option Pompe à Chaleur	10 €	10 €
Toutes options	50 €	50 €
Forfait ménage (si défaut de nettoyage)	200 €	200 €

Gratuité pour les associations à but non lucratif

Forfait annuel de 130€ demandé aux structures, associations proposant une activité hebdomadaire régulière hors weekend.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque location.



La borne à eau installée sur le parking permet aux randonneurs et aux cyclistes de refaire le plein ainsi qu'aux camping-caristes.

LA DÉFENSE INCENDIE

Nous avons conventionné avec BELLOVIC pour solliciter une entreprise pour contrôler régulièrement les poteaux d'incendie. Le contrôle est réalisé.

Nous avons commandé trois poteaux incendie. Celui de VIALON est remplacé, celui de BONNEVAL est installé. Pour l'installation de celui d'ESCARAVAGE, nous attendons la fin des travaux d'enfouissement.



LA VOIRIE

La voirie est à la charge financière de la Commune, avec ou sans transfert de compétence.

Les routes communales d'intérêt communautaire (gestion déléguée à MIDI CORREZIEN)

En 2025, aucune route n'a été retenue.

Pour 2026, il est envisagé une participation supplémentaire par commune pour améliorer davantage l'état des routes. Nous avons proposé que l'effort se porte sur la route des Fardines à partir du croisement avec la route de Champestran et sur la route de Farges à hauteur de Pierre Sèche. Nous ne savons pas si cette proposition sera retenue.

Par ailleurs, nous avons classé 200 mètres du chemin rural qui conduit à Soulages (TUDEILS) en route communale d'Intérêt Communautaire pour une cohérence avec cette même voie qui arrive de Tudeils.

Les routes communales

(gestion donnée à BELLOVIC)

En 2025, la route de VIALON a été restaurée partiellement. Une rambarde neuve sur le Céroux sécurise le pont (participation de Nonards et Puy d'Arnac).

Pour 2026, nous proposons que la route de BONNEVAL soit rénovée.



Les chemins ruraux (gestion donnée à BELLOVIC)

En 2025, l'Impasse du Champ (à BEYSSIN) a été castinée. Le chemin de LASCAROUX a été empierré sur la portion litigieuse et n'a pu être goudronné.

Pour 2026, le chemin de LASCAROUX devrait être revêtu sur cette même portion. L'Impasse des Vignes sera retravaillée.

Les nids de poules

Comme chaque année, nous intervenons autant que faire se peut. Nous devons commander de plus en plus d'enrobé à froid à défaut de pouvoir réhabiliter les routes qui se détériorent trop rapidement. Nous vous demandons de rester vigilants lors de leur utilisation.

Les fossés et le débroussaillage

Depuis deux ans, nous louons une pelle mécanique et en collaboration entre les deux agents d'entretien de SIONAC et de PUY d'ARNAC, nous reprofilons des **fossés** suite à des éboulements. Cette opération sera reprise courant 2026.



Par ailleurs, avec une entreprise, nous avons recréé une traversée de route à La Garenne Haute et amélioré l'évacuation des eaux sur la transversale parallèle à La Sourdoire.

Quant au **débroussaillage**, nous finançons par l'intermédiaire de la Communauté de Communes deux passages par an sur les routes et chemins goudronnés et un passage complet sur les chemins non revêtus.

L'enfouissement des réseaux dans le village d'ESCARAVAGE

Les travaux sont en cours de réalisation depuis cet automne avec un peu de retard. La fin est estimée courant mars 2026. Le chantier se déroule normalement avec parfois la route barrée complètement pour faciliter l'organisation du travail, l'entreprise s'en excuse.

L'éclairage public sera réalisé avec un seul poteau au croisement de la "route de BEAUREGARD" et de la route départementale 106 "route d'ESCARAVAGE". Ce point lumineux fonctionnera avec un panneau solaire et une coupure nocturne identique à celle prévue sur toute la Commune.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Toutes les ampoules de l'éclairage vont être remplacées par des ampoules LED. Nous envisageons à cette occasion des coupures nocturnes identiques sur l'ensemble des réverbères de la Commune conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal et à l'Arrêté du Maire.

L'éclairage public est interrompu la nuit de 23 h à 7 h.

Le clocher de l'église est éteint le matin et allumé de la tombée de la nuit jusqu'à 22h, l'église est éteinte le matin et allumée de la tombée de la nuit jusqu'à 23h.

L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT À LA MARBOUTIE

Cet aménagement est reporté alors que l'étude de faisabilité et les plans étaient réalisés gracieusement par des administrés. Mais une des deux subventions demandées n'a pu aboutir, nous avons donc décidé de suspendre cet aménagement pour ne pas alourdir le budget communal.

L'ÉGLISE

Les travaux de rénovation et de sécurité de l'église (sonnerie, électricité, nettoyage, assainissement et enduit d'un mur) ont été réalisés ces dernières années.

Le Maître-Autel (autel, gradin, tabernacle) et la Chaire de l'église Saint-Etienne sont infestés par les xylophages. Suite à la visite de la Conservatrice des antiquités et objets d'art de la CORREZE, et du responsable de la DRAC, nous avons convenu de solliciter une subvention au Département de la CORREZE et à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles NOUVELLE AQUITAINE). La DRAC a instruit le dossier défavorablement en raison de contraintes budgétaires. Elle encourage la commune à redéposer ce dossier afin qu'il soit étudié sur le budget 2026

LA SIGNALÉTIQUE

Plusieurs panneaux manquants de lieux-dits ainsi que certains panneaux directionnels détériorés ou manquants ont été installés.



LA CAFOULIÈRE, LIEU DE DÉTENTE ET DE DÉPART DE RANDONNÉE

La "**Grande descente**" de VTT créée par l'association de Puy d'Arnac "La Rider Cafoulière Team" devrait voir le jour prochainement. Nous avons annoncé sa réalisation l'an passé mais nous avons pris du retard. Elle fera son chemin de La Cafoulière à La Font Grande.



La **liaison entre QUEYSSAC et PUY D'ARNAC**, via les Communes de SIONIAC, VEGENNES et CUREMONTE

est opérationnelle. Le balisage est en attente de réalisation. Vous pouvez trouver la **trace GPX** sur le site de PUY D'ARNAC. Cette liaison pourrait s'appeler « **De village en village, ça marche** » ou différemment suite à la concertation entre les Communes concernées. Il s'agit d'un aller/retour avec point de pique-nique à Puy d'Arnac ou à Queyssac.



VUE DU CHATEAU D'EAU

L'ÉCOLE, LA GARDERIE, LA CANTINE

Le RPI de Nonards / Tudeils / Puy d'Arnac accueille **73 élèves** dont 39 à Puy d'Arnac et 34 à Nonards dans deux classes à PUY D'ARNAC et deux classes à NONARDS.

En septembre 9 élèves sont entrés en petite section. Il n'y a pas eu d'entrée en très petite section (la promotion de l'an passé étant conséquente).

Nous ne pouvons résister à vous faire part d'un autre ressenti. Vous n'êtes pas sans savoir que le Maire a un attachement particulier à l'école, que l'implication des personnels communaux et des enseignants, ainsi que le dévouement des conseillers lui apportent une grande satisfaction, et cela pour le bien de tous les enfants.

Yann LE GOFF (Directeur) enseigne en grande section et cours préparatoire.

Cécile DRESEN enseigne en petite et moyenne sections maternelles.

Cindy GRYSO (ATSEM), Evelyne PERRIER et Valérie MONANGE se complètent tant en classe qu'à la garderie et à la Cantine.

Yann LE GOFF a prévu de faire profiter (en 2026) grande section et cours préparatoire d'un séjour en classe de mer au centre d'accueil de l'ODCV du lundi 20 au vendredi 24 avril, soit 5 jours et 4 nuitées.

La garderie est ouverte de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi, vendredi. Une soixantaine d'enfants en bénéficient. Depuis la rentrée scolaire et de façon provisoire, nous avons dû accroître l'encadrement du matin pour accueillir du mieux possible les enfants de petite section.

Pour information, la garderie est facturée 50€/enfant/an aux familles et un reste à charge non négligeable pour les collectivités principalement de Nonards, Tudeils et Puy d'Arnac. Quant aux repas servis à la cantine ils sont facturés 3,50€ pour les petites et moyennes sections - 3,70€ pour les grandes sections et CP - 6,00€ pour les adultes.

Dans la cour de l'école, les jeux sont contrôlés et les espaces extérieurs entretenus très régulièrement par l'agent d'entretien.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Evelyne PERRIER assure la garderie et le ménage

Valérie MONANGE prépare chaque jour les repas à la cantine et vient en renfort à la garderie

Cindy GRYSO, ATSEM accompagne les enfants dans leur activités dans la classe de Cécile DRESEN et vient en renfort à la garderie

Perrine POULAIN secrétaire de mairie, met en oeuvre l'organisation de la commune

Serge GIRONDEL est en charge du tri des déchets sur le site de la Cafoulière

Omar ZAHIR, s'occupe de l'entretien de la commune (voirie et espace vert), actuellement en arrêt maladie. Il a été remplacé par **Dylan PERRIER** pendant la période estivale, il est actuellement remplacé par **Thibault RIEUTORD**.

Nous remercions l'ensemble du personnel pour le travail effectué au service de tous les administrés.

Les **16 panneaux photovoltaïques** sont installés sur le bâtiment en béton, dans la cour de droite quand on se tient face à la Mairie (au-dessus des archives, de la salle des associations et de la salle des professeurs). Ils sont reliés au point de distribution de la Mairie/Ecole. Ils pourront, selon les besoins, alimenter la salle polyvalente, l'église ou l'aire de repos de La Cafoulière.

Le réaménagement de la salle de sommeil et d'accueil du matin, en créant d'autres **espaces de rangement** dans le fond et dans l'espace toilette, permet de rendre cette pièce plus fonctionnelle.

Le **vidéo projecteur et l'ordinateur** de la classe primaire dysfonctionnent. Nous prévoyons de les remplacer.



L'ÉTAT CIVIL 2025

Naissances

Angel GIOVANNELLI, né le 23 mai, enfant de Paul GIOVANNELLI & Nora EL MOUDNI

Décès

Renée-Claire FARGES épouse MENOIRE, décédée le 08 février

Edmond AUDUBERT décédé le 28 février

Louis SEMBILLE décédé le 31 mars

Raymond LOPEZ décédé le 24 mai

Françoise ANNEQUIN appelée Marinette épouse BEDOCH, décédée le 08 juillet

Jeannette BOURRET est décédée le 15 janvier 2026. Elle aurait eu 103 ans le 25 janvier.

LES ASSOCIATIONS

Les **Riders de la Cafoulière Team** vous souhaitent une belle et heureuse année 2026.



L'année 2025 fut riche en événements pour le RCT :

- En janvier, 5ème foot salle suivi du repas du club.
- En février, le club a rempli la salle des fêtes de Puy d'Arnac en organisant un repas confectionné par les Riders.
- Début juin, le club a organisé son 2ème vide greniers sur le site de la Cafoulière sous un temps mitigé mais qui a remporté un beau succès.
- Fin juin, 11 riders sont partis pour Morzine afin de participer à la Pass'portes du soleil MTB. 80km (pour les plus courageux) de descente et de remontées mécaniques (...), entrecoupées de ravitaillement proposant des spécialités Alpines comme les Crozet, la tartiflette, la fondue au chocolat... Quel dur weekend...

Nous roulons les dimanches matin au départ de Puy d'Arnac ou des villages alentours. Nous participons également à quelques balades organisées dans la région.

A bientôt sur le vélo.

Pour tout renseignement : Philippe Pouget : 06 77 87 64 18

Chorale d'enfants « Les petites étoiles »



Voilà maintenant quatre ans que la chorale des Petites étoiles égaye les alentours de ses chants. Tous les lundis, de 17h15 à 18h15, à la salle des fêtes de Nonards, une vingtaine de petits choristes, âgés de 5 à 11 ans, travaillent la respiration, le rythme, le chant mais aussi le théâtre et la danse. La renommée de la chorale s'étend et nous accueillons maintenant des enfants de Nonards, Puy d'Arnac, Tudeils, Chenailier, Beaulieu, Atiliac ou encore Astailac. Les petits choristes forment une véritable troupe de spectacle

dorénavant. La découverte de la variété française et du chant à plusieurs voix domine. Mais, désormais, sous la houlette de leur créative cheffe de chœur Sandrine Antunes, ils allient comédie, chorégraphies, vidéos.

Le point d'orgue de ce travail très complet a eu lieu lors du spectacle de fin d'année, le 22 juin 2025. Au programme, dans une comédie musicale intitulée « L'étoile Académie », des rires, de l'émotion, des étincelles et un gros succès !

Il faut dire que les choristes avaient été inspirés par leurs homologues de la célèbre émission « Star Academy » car ils avaient eu la chance d'être invités à la répétition de la demi-finale dans les studios de TF1, à Aubervilliers, en janvier ! Les étoiles étaient partout en ce jour mémorable !

Nous sommes très fiers de notre petite association qui grandit d'année en année et propose des activités culturelles et inédites dans le canton.

Les inscriptions sont toujours ouvertes. Un cours d'essai est offert.

Renseignements auprès de Mme Laëtitia Marbot (06 73 77 64 47)

ou Melle Sandrine Antunes - (06 86 85 03 59)

La Présidente, Laëtitia MARBOT



Société de chasse de Puy-d'Arnac

Notre association compte toujours une vingtaine d'adhérents pour cette saison 2025/2026, nos effectifs restent stables depuis quelques années pour une activité dont la tendance générale est plutôt à la baisse.

Pour information, l'opération permis de chasser à 0€ est reconduite par la fédération des chasseurs de la Corrèze. Cette opération comprend toujours l'inscription à l'examen du permis de chasser, les formations pratiques et théoriques, la première validation annuelle, les assurances... le tout gratuitement. (Pour plus d'infos, se rapprocher de la FDC de la Corrèze 05.55.29.95.75).

Toujours en lien avec la fédération des chasseurs, nous avons réalisé en mars dernier un comptage de lièvres (réalisé au phare 2 soirs de suite en partenariat avec la société de chasse de Curemonte). L'objectif est de réaliser un indice kilométrique d'abondance (rapport nombre de lièvres / kilomètre parcouru) pour cette espèce mais il donne aussi un état des lieux intéressant sur les autres espèces. Ainsi nous pouvons réaliser des actions en fonction de ces résultats :

Par exemple il a été observé une vingtaine de renards chaque soir du comptage. Nous avons donc organisé une battue en invitant un équipage spécialisé dans cette chasse, ce qui nous a permis de prélever 11 renards en une matinée. Il est à noter que ce tableau s'est effectué sur 10% environ du territoire communal. La régulation de cette espèce reste primordiale si des implantations de petits gibiers sont envisagées.

Plus de 40 chevreuils ont été observés chaque soir, nous avons donc porté notre quota à 20 animaux (contre 17 l'an dernier). Rappelons que des dégâts ont été signalés sur châtaigniers, noisetiers, pépinières, fraisiers et salades ces dernières années. Il faudra donc rester vigilant sur l'évolution du petit cervidé pour limiter au mieux ces désagréments.

Enfin, concernant l'espèce ciblée par ce comptage, 16 lièvres le premier soir et 20 le deuxième ont pu être observés. L'espèce se porte plutôt bien chez nous. C'est peut-être le fruit de notre réglementation qui limite le prélèvement à un lièvre par chasseur et par an, mais aussi le résultat d'une diminution significative de chasseur de lièvre.

Concernant le petit gibier, des canards colvert ont été lâchés encore cette année sur l'étang de Beauregard, la plupart y sont restés, d'autres ont choisi d'explorer les autres points d'eau de la commune. Chaque année des observations de cannes suivies de canetons nous sont signalées ce qui nous confirme la compatibilité de notre biotope avec ce canard.

Ensuite nos derniers pensionnaires fraîchement arrivés sont des lapins de garenne que nous comptons faire reproduire en captivité dans un premier temps avant de les réintroduire sur la commune. Autrefois très présent à Puy d'Arnac, il a aujourd'hui quasiment disparu à cause des différentes maladies qui le touchent. Nous avons donc prévu d'aménager des garennes et de relâcher des lapins aux endroits qu'ils affectionnaient le plus. La cafoulière est un exemple de ces coins ou historiquement le lapin a toujours fait partie du décor.

Le sanglier est encore très présent chez nous avec des prélèvements similaires aux années passées. Il est toujours chassé en entente avec les communes de Curemonte, Sioniac et Végenes. Nous avons toujours un bracelet de cerf et malgré quelques apparitions de biche ou cerf, aucun prélèvement n'a été effectué à ce jour.

Concernant les festivités nous avons prévu d'organiser un repas le 4 juillet dans le même état d'esprit que les méchouis organisés jadis.

Pour tout renseignement, contacter le président de la société au : 06.66.36.14.00

Le bureau - président : Loïc Mémoire, vice-président : Maxime Massalve, trésorier : Jean-Claude Autière, secrétaire : Florent Veyssière. Membres actifs : Soleilhet Dominique, Rouby Philippe, Jean-François Marbot et Ludovic Leymarie.

Association des parents d'élèves

L'APE - Les enfants du Céroux est faite pour les parents de Nonards, de Puy d'Arnac, de Tudeils (et au-delà !) qui veulent s'engager dans la vie des écoles, rencontrer d'autres parents, échanger à propos de la scolarité de leurs enfants.

L'APE rassemble des parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour récolter des fonds qui participent au financement des activités de nos écoles, mais aussi pour animer l'année scolaire.



Contact : ape-lesenfantsducerox@emailasso.net

Au programme de cette année, l'APE propose :

- une boum d'Halloween le 9 novembre
- une vente de sacs imprimés avec les dessins des enfants
- d'offrir aux familles la vidéo du spectacle de Noël de leurs enfants
- un loto, samedi 24 janvier, dont les bénéfices seront versés aux écoles
- un spectacle pour les enfants
- une boum pour carnaval, le dimanche 1er mars
- une belle fête pour la kermesse des écoles, le samedi 27 juin

Toutes les bonnes idées et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, l'APE recrute !

Le « Foyer » de PUY D'ARNAC

Le foyer de Puy d'Arnac a débuté l'année en offrant deux manifestations aux plus jeunes de la commune. Dédié aux ados, un après midi jeu Loup garou a réuni une vingtaine de participants qui ont ensuite partagé une crêpe offerte par les bénévoles. Au mois d'avril, se sont les plus jeunes qui ont pu chasser les œufs de Pâques sur la Cafoulière. A l'issue d'un petit jeu, ils sont également repartis avec un sachet de graines à planter.

Au mois de mars, une soirée truffade a été organisée, réalisée par les membres du foyer elle a rencontré un vif succès. La soirée s'est terminée tard dans la nuit dans une ambiance musicale festive.

Lors de l'assemblée générale du 29 septembre, le bureau a été renouvelé : avec 4 démissions et un retour, le foyer se compose maintenant de 7 membres actifs, mais il compte aussi plusieurs personnes prêtes à offrir une aide ponctuelle, en cas de manifestation importante.

Plusieurs idées sont proposées pour l'année à venir :

- Color Run
- Marché de pays
- Concert...

Une de ses idées s'est déjà concrétisée avec le concours de soupe, le 15 novembre 2025 qui a, une nouvelle fois, remporté un franc succès avec environ 80 personnes. 9 soupes ont concouru et c'est celle de Steffie, au camembert et à la truffe qui s'est vu remettre le lot gagnant : un saucisson d'un kilo ! Les enfants étaient nombreux à participer au concours de pâtisserie et sont repartis avec un lot de gourmandises. Nous avons eu énormément de retours positifs sur cette soirée simple et conviviale.

Début décembre, les membres du foyer se sont de nouveau réunis pour décorer le parvis de la mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année. Tout en matériaux recyclés, les décorations en bois et les guirlandes viennent agrémenter de façon festive le centre du village.

Le foyer tient à remercier la municipalité pour son soutien et le prêt des installations (salles des fêtes, Cafoulière, salle de garderie et salle des associations).



Midi Corrèzien
Communauté de communes

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Décembre 2025

Site de Néandertal - Une première saison très réussie

Ouvert cet été en juillet, le nouveau site de Néandertal a rencontré un large succès auprès du public. La nouvelle scénographie immersive, mêlant archéologie, numérique et médiation scientifique, a permis aux visiteurs de redécouvrir l'histoire de l'homme de la Chapelle-aux-Saints et de ses découvreurs sous un angle innovant.

Familles et groupes ont été nombreux dès les premiers mois. Les équipes préparent déjà la prochaine saison pour enrichir l'expérience et poursuivre la dynamique engagée autour de ce lieu unique du patrimoine local.

La communauté de communes est fière d'œuvrer au développement du tourisme sur le territoire.



Crèches - Des cuisines rénovées pour des repas préparés sur place

En novembre 2025, d'importants travaux ont été réalisés dans les cuisines des crèches de Lanteuil, Meyssac et Beaulieu.

Ces aménagements permettent désormais de préparer les repas directement sur place, dans de meilleures conditions techniques et sanitaires. Cette évolution améliore la qualité des repas servis aux enfants. Les équipes bénéficient aussi d'outils plus adaptés à leur travail quotidien.

Un investissement de plus de 45 000€ pour les trois crèches du territoire accompagné par la CAF à hauteur de 80%.

Village de vacances - Huttopia apporte un nouveau souffle

Propriétaire du village de vacances depuis l'été 2025, Huttopia a engagé un renouveau du site. La première saison a permis de remettre en valeur les hébergements et les espaces extérieurs, tout en préparant les futures phases d'investissement. La Communauté de Communes a opté pour la vente du site à un opérateur avec un réel projet de développement.

Le produit de la vente va permettre de développer la base de loisirs de la riviéra.

Base de loisirs - Une nouvelle phase et le lancement des travaux de la piscine

La base de loisirs de la Riviéra poursuit son renouveau. Après la reprise en régie en 2025, la réouverture du restaurant et du food truck, tous deux gérés par des locaux, a permis d'élargir l'offre proposée aux habitants comme aux visiteurs. Parallèlement, l'opération de réhabilitation complète de la piscine démarre. Les travaux concerneront les bassins, les plages et le bâtiment. Cette phase marque une étape importante pour redonner à la base de loisirs un rôle central dans les activités estivales du territoire.

Travaux Bascule du Chauze à Meyssac

Le site du Chauze à Meyssac, propose un pèse bétail et un pont-bascule. Le pèse bétail est principalement destiné aux agriculteurs. Il permet de peser rapidement et avec précision les animaux. Le pont-bascule, est accessible à tout public et permet de peser des véhicules.

Il était nécessaire de les moderniser et les rénover.

Le système de paiement a été modernisé tant pour le pont-bascule que pour le pèse bétail. Il est désormais possible de payer par carte bancaire.

Ils sont accessibles à tous et les tarifs sont les suivants :

- Le pont-bascule :
 - o De 0 à 10 tonnes = 2.00 €
 - o De 10 à 20 tonnes = 3.50 €
 - o De 20 à 50 tonnes = 5.00 €
- Le pèse bétail jusqu'à 1 500 kg :
 - o 1.50 € la pesée

De nouveaux aménagements pour renforcer l'accueil Enfance-Jeunesse

Dans le cadre d'un projet global d'amélioration des équipements dédiés à l'Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes a récemment finalisé plusieurs investissements sur le site de Meyssac.

Un nouvel espace destiné aux enfants de 9 à 11 ans a été aménagé afin d'adapter l'accueil aux besoins du public préadolescent. Ce projet, d'un montant de 7 940 € HT, a bénéficié d'une subvention de 6 350 € HT de la CAF, permettant l'aménagement d'un local moderne, fonctionnel et confortable. Le nouvel équipement comprend notamment du matériel pédagogique, du mobilier de détente ainsi qu'un espace cuisine dédié aux activités encadrées.

Ce volet s'inscrit dans une démarche plus large d'amélioration des conditions d'accueil sur l'ALSH de Meyssac et Tudeils. Face à l'augmentation du nombre d'enfants âgés de 3 à 4 ans, la Communauté de communes a également procédé à l'acquisition de nouveaux lits pour le dortoir.

Des aides pour rénover votre domicile

La communauté de communes a mis en place en 2025 un dispositif d'accompagnement pour vous permettre de rénover votre habitation ou celle que vous souhaitez mettre à la location.

Avec un accompagnement pouvant aller jusqu'à 4000€ pour un bailleur lors de travaux lourds et 2500€ pour un propriétaire occupant pour une rénovation énergétique, ces aides proposées par votre communauté de communes sont cumulables avec les dispositifs de MaPrimRenov'.

Des animateurs sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos travaux, vous pouvez les contacter au : 05.55.20.58.64.

Dernière ligne droite pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de communes poursuit l'élaboration de son PLUi. Ce document fixera, pour l'ensemble du Midi Corrèzien, les règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain : construire une maison, transformer un bâtiment, développer une entreprise ou protéger des espaces naturels. En décembre ont lieu plusieurs réunions avec les services de l'Etat et les élus du territoire pour travailler sur le zonage, le futur règlement ou les futures orientations d'aménagement.

L'objectif est un arrêt du PLUI en février 26 et une approbation à la fin de l'année 2026.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie ou des services de la Communauté de communes.

Ils sont à votre disposition pour vous informer sur l'avancement du projet, les enjeux et les futures règles d'urbanisme.

INFOS PRATIQUES**Horaires d'ouverture de la Mairie**

Lundi 9h-12h30 / 14h-17h30

Jeudi 9h-12h30 / 14h-17h00

Tél. : 05 55 91 50 31

Mail : mairie@puy-darnac.fr

Pour toutes demandes d'urbanisme ou dépôt de dossier merci de les envoyer à urbanisme@puy-darnac.fr

Les impôts

L'équipe municipale a une nouvelle fois choisi de ne pas augmenter les impôts en 2025

Recensement

La population totale estimée au 1er janvier 2025 est de 296 habitants.

Les cartes d'identité et passeports

La mairie de Puy d'Arnac n'est pas habilitée à délivrer les passeports et les cartes d'identité, que ce soit pour une première demande ou un renouvellement. Il convient de vous adresser aux mairies les plus proches Beaulieu-sur-Dordogne (05 55 91 11 31) ou Beynat (05 55 85 50 25) pour une prise de rendez-vous.

Plaques d'adressage

La commune a reçu de nouvelles plaques de numérotation pour les oublis et les nouvelles maisons. Nous vous remercions de bien vouloir venir récupérer vos plaques en mairie.

Permis de conduire et cartes grises

Les demandes de permis de conduire et de carte grise se font exclusivement sur les sites :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les permis

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les cartes grises

Portage de repas

La livraison de repas à domicile est proposée aux personnes de plus de 60 ans ou en perte d'autonomie.

De façon régulière ou occasionnelle, des repas équilibrés et variés peuvent être livrés en liaison froide à votre domicile avec un véhicule et des menus appauvris en sel et en sucre.

Depuis janvier 2025, les repas sont livrés par la Poste. L'EHPAD de Meyssac est toujours en charge de préparer vos repas.

"CORREZE AUTONOMIE - Un nouveau service public, une prise en charge améliorée !

Depuis le 02/01/2024 vous pouvez et devez contacter le 05.55.19.19.19 (service gratuit) pour toutes demandes concernant l'autonomie (aide administrative, aide à la complétude de dossier, évaluation des besoins, suivi de dossiers, mise en place de la téléassistance, solution de répit, ...). Les coordinateurs/trices (ex ICA) peuvent toujours se rendre à votre domicile. Corrèze Autonomie c'est plus de simplicité, plus de proximité, plus de réactivité.

Personnes âgées et/ou en situation de handicap, aidants, professionnels, nous sommes - toujours - là pour répondre à vos questions et besoins.

Permanences d'accueil des familles et des bénéficiaires avec ou sans rendez-vous le lundi ou jeudi de 8 h 30 à 12h.

Le recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, pour les filles et les garçons, que **vous viviez en France ou à l'étranger**

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment faire le recensement citoyen ?

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement

Rendez-vous en mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile



La Communauté de Communes Midi Corrèzien lance son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de ses 34 communes. Il s'agit d'un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti. Ce dispositif permet aux propriétaires bailleurs et occupants de réhabiliter leurs logements.

Vous pouvez donc bénéficier :

- De subventions (Anah, Conseil Départemental de la Corrèze, Communauté de Communes Midi Corrèzien)
- De conseils gratuits
- D'un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre projet réalisé par SOLIHA, prestataire expérimenté dans l'habitat (mandaté par l'intercommunalité)

Exemples de travaux concernés par l'opération :



Comment ça marche ?

1

J'envisage de réaliser des travaux et je souhaite des renseignements

Je prends contact avec SOLIHA (téléphone, mail ou physique)

2

Je vérifie mon éligibilité avec SOLIHA

3

SOLIHA visite mon logement et me constitue un diagnostic

4

Je consulte des artisans RGE (reconnus garants de l'environnement) et fais réaliser des devis

5

SOLIHA m'accompagne dans les demandes de subventions

6

Dès réception de l'accord des financeurs, je réalise les travaux

7

Je fais avec SOLIHA mes demandes de versement de subventions

SIRTOM-Ramassage des ordures ménagères et emballages ménagers

Les collectes s'effectuent en partie le **lundi des semaines impaires** pour les ordures ménagères, le **lundi des semaines paires** pour les emballages ménagers.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 Je	01 Di	01 Di	01 Me	01 Ve	01 Lu	01 Me	01 Sa	01 Ma	01 Je	01 Di	01 Ma
02 Ve	02 Lu	02 Lu	02 Je	02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di	02 Me	02 Ve	02 Lu	02 Me
03 Sa	03 Ma	03 Ma	03 Ve	03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu	03 Je	03 Sa	03 Ma	03 Je
04 Di	04 Me	04 Me	04 Sa	04 Lu	04 Je	04 Sa	04 Ma	04 Ve	04 Di	04 Me	04 Ve
05 Lu	05 Je	05 Je	05 Di	05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me	05 Sa	05 Lu	05 Je	05 Sa
06 Ma	06 Ve	06 Ve	06 Lu	06 Me	06 Sa	06 Lu	06 Je	06 Di	06 Ma	06 Ve	06 Di
07 Me	07 Sa	07 Sa	07 Ma	07 Je	07 Di	07 Me	07 Ve	07 Lu	07 Me	07 Sa	07 Lu
08 Je	08 Di	08 Di	08 Me	08 Ve	08 Lu	08 Me	08 Sa	08 Ma	08 Je	08 Di	08 Ma
09 Ve	09 Lu	09 Lu	09 Je	09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di	09 Me	09 Ve	09 Lu	09 Me
10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je
11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve
12 Lu	12 Je	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa
13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di
14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Sa	14 Sa	14 Lu
15 Je	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma
16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me
17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Je	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je
18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve
19 Lu	19 Je	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa
20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di
21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu
22 Je	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Me	22 Je	22 Di	22 Ma
23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me
24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je
25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve
26 Lu	26 Je	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa
27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di
28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu
29 Je	29 Di	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma
30 Ve	30 Lu	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me
31 Sa	31 Ma	31 Ma	31 Di	31 Di	31 Ma	31 Ve	31 Lu	31 Me	31 Sa	31 Lu	31 Je

 Vacances scolaires
 Collecte de rattrapage
 Jour férié
 Collecte annulée

Les villages de **Champestran, Les Fardines, Soleilhet, la Breuille** sont collectés le **mardi des semaines impaires** pour les ordures ménagères et le **mardi des semaines paires** pour les emballages ménagers.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 Je	01 Di	01 Di	01 Me	01 Ve	01 Lu	01 Me	01 Sa	01 Ma	01 Je	01 Di	01 Ma
02 Ve	02 Lu	02 Lu	02 Je	02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di	02 Me	02 Ve	02 Lu	02 Me
03 Sa	03 Ma	03 Ma	03 Ve	03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu	03 Je	03 Sa	03 Ma	03 Je
04 Di	04 Me	04 Me	04 Sa	04 Lu	04 Je	04 Sa	04 Ma	04 Ve	04 Di	04 Me	04 Ve
05 Lu	05 Je	05 Je	05 Di	05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me	05 Sa	05 Lu	05 Je	05 Sa
06 Ma	06 Ve	06 Ve	06 Lu	06 Me	06 Sa	06 Lu	06 Je	06 Di	06 Ma	06 Ve	06 Di
07 Me	07 Sa	07 Sa	07 Ma	07 Je	07 Di	07 Me	07 Ve	07 Lu	07 Me	07 Sa	07 Lu
08 Je	08 Di	08 Di	08 Me	08 Ve	08 Lu	08 Me	08 Sa	08 Ma	08 Je	08 Di	08 Ma
09 Ve	09 Lu	09 Lu	09 Je	09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di	09 Me	09 Ve	09 Lu	09 Me
10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je
11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve
12 Lu	12 Je	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa
13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di
14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Sa	14 Sa	14 Lu
15 Je	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma
16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me
17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Je	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je
18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve
19 Lu	19 Je	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa
20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di
21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu
22 Je	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Me	22 Je	22 Di	22 Ma
23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me
24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je
25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve
26 Lu	26 Je	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa
27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di
28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu
29 Je	29 Di	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma
30 Ve	30 Lu	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me
31 Sa	31 Ma	31 Ma	31 Di	31 Di	31 Ma	31 Ve	31 Lu	31 Me	31 Sa	31 Lu	31 Je

 Vacances scolaires
 Collecte de rattrapage
 Jour férié
 Collecte annulée

Ordures ménagères

- Devant chez vous. Les ordures ménagères sont à déposer dans des sacs.
- Merci de sortir votre bac la veille au soir de la collecte, couvercle fermé et poignée côté rue. Les sacs déposés en dehors du bac ne sont pas collectés.

Emballages recyclables

- Devant chez vous. Le tri est toujours à déposer EN VRAC.
- Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte, couvercle fermé et poignée côté rue. Les sacs déposés en dehors du bac ne sont pas collectés.

SIRTOM INFOS

LA NOUVELLE APPLI POUR UNE GESTION DE VOS DÉCHETS PLUS SIMPLE QUE JAMAIS !



Disponible **gratuitement sur smartphone** et **consultable sur le site www.sirtom-region-brive.net**, elle vous accompagne au quotidien et vous informe en temps réel.

Cet outil évolutif, grâce à d'autres fonctionnalités prochainement disponibles comme la consultation des levées, a été pensé pour vous aider à trier mieux et réduire vos déchets.



CALENDRIER INTELLIGENT

Ne ratez plus jamais le passage du camion !

L'application vous indique le prochain ramassage de vos bacs et vous propose un calendrier personnalisé des collectes, tenant compte des jours fériés, et s'adapte selon les incidents ou changements ponctuels.



CARTE INTERACTIVE

Une cartographie dynamique

vous permet de visualiser en un coup d'oeil tous les services de proximité : colonnes de tri, composteurs, déchèteries.



DEMANDES EN LIGNE

Remplissez les formulaires

pour gérer vos bacs, acquérir un composteur, demander un badge, déclarer un changement de situation ou un incident de collecte.



INFOS EN TEMPS RÉEL

Recevez des notifications personnalisées

Vous serez informé immédiatement sur votre smartphone des rappels et actualités qui vous concernent comme un report de collecte, une fermeture exceptionnelle de déchèteries ou des consignes spéciales.



OÙ JETER, OÙ DONNER ?

Besoin de savoir quoi faire d'un déchet ?

Grâce à la géolocalisation, l'appli vous guide vers le bon point de collecte et vous rappelle les consignes de tri pour chaque type de déchet.



20% DE RÉDUCTION POUR VOS DÉPÔTS EN COLONNE

Le SIRTOM de la région de Brive encourage l'apport volontaire des ordures ménagères dans les colonnes.

Chaque dépôt réalisé via votre badge nominatif bénéficie automatiquement d'une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur. Concrètement, 4 dépôts de 50L en colonnes (soit 200L) coûtent 4,69€, contre 5,28€ pour la collecte d'un bac de 180L. Une économie immédiate et visible sur votre facture, calculée en fonction de vos apports de l'année précédente.



Pour obtenir gratuitement votre badge, il suffit d'en faire la demande en ligne (www.sirtom-region-brive.net), par mail (sirtom@sirtom-brive.fr), par téléphone (0800 204 054) ou sur place à l'accueil du SIRTOM.

ORDURES MÉNAGÈRES

UN GUICHET UNIQUE DANS VOTRE POCHE

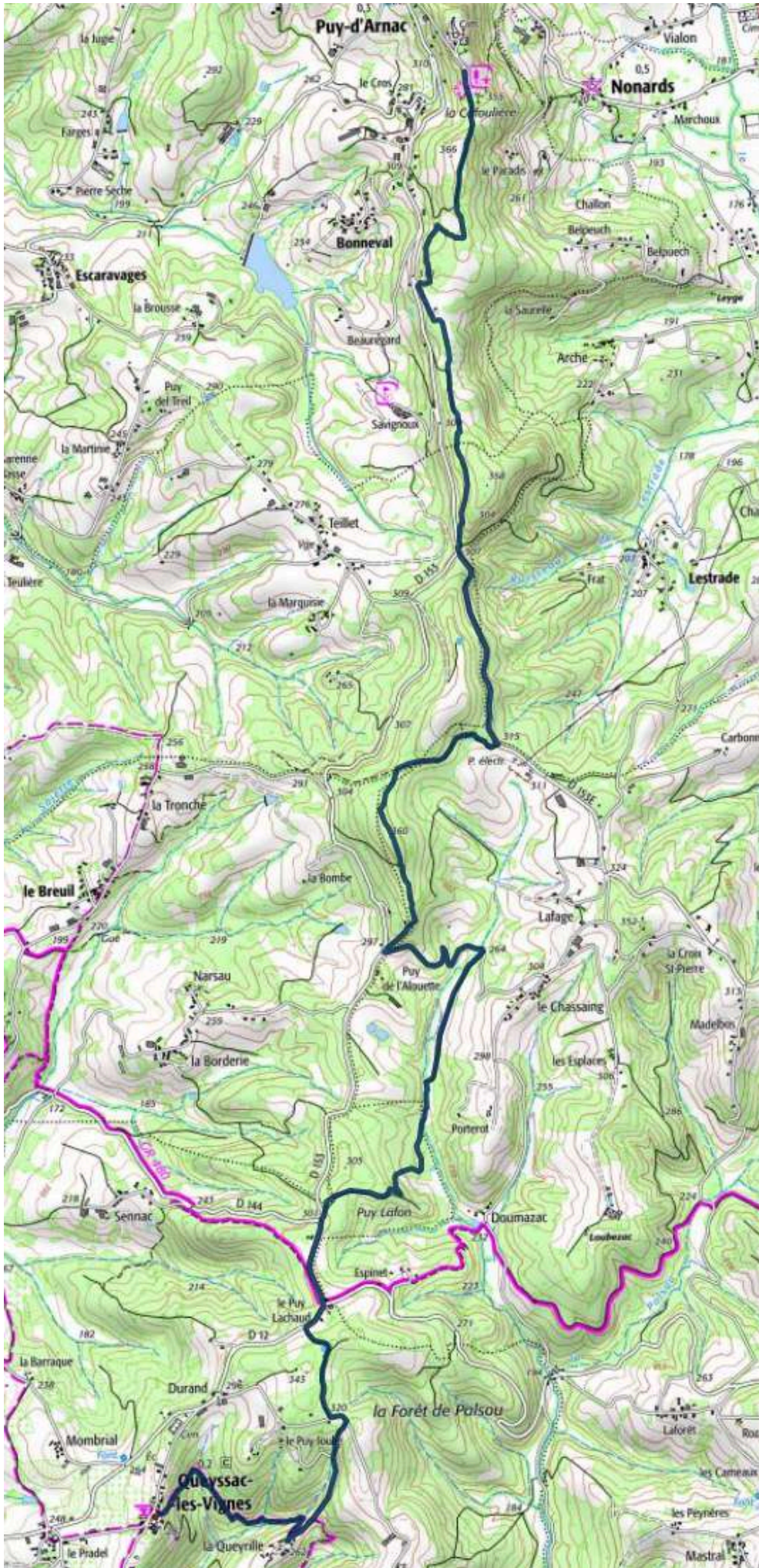
Tous les services liés à vos déchets dans une seule appli, pensée pour être simple, pratique et adaptée à vos besoins.



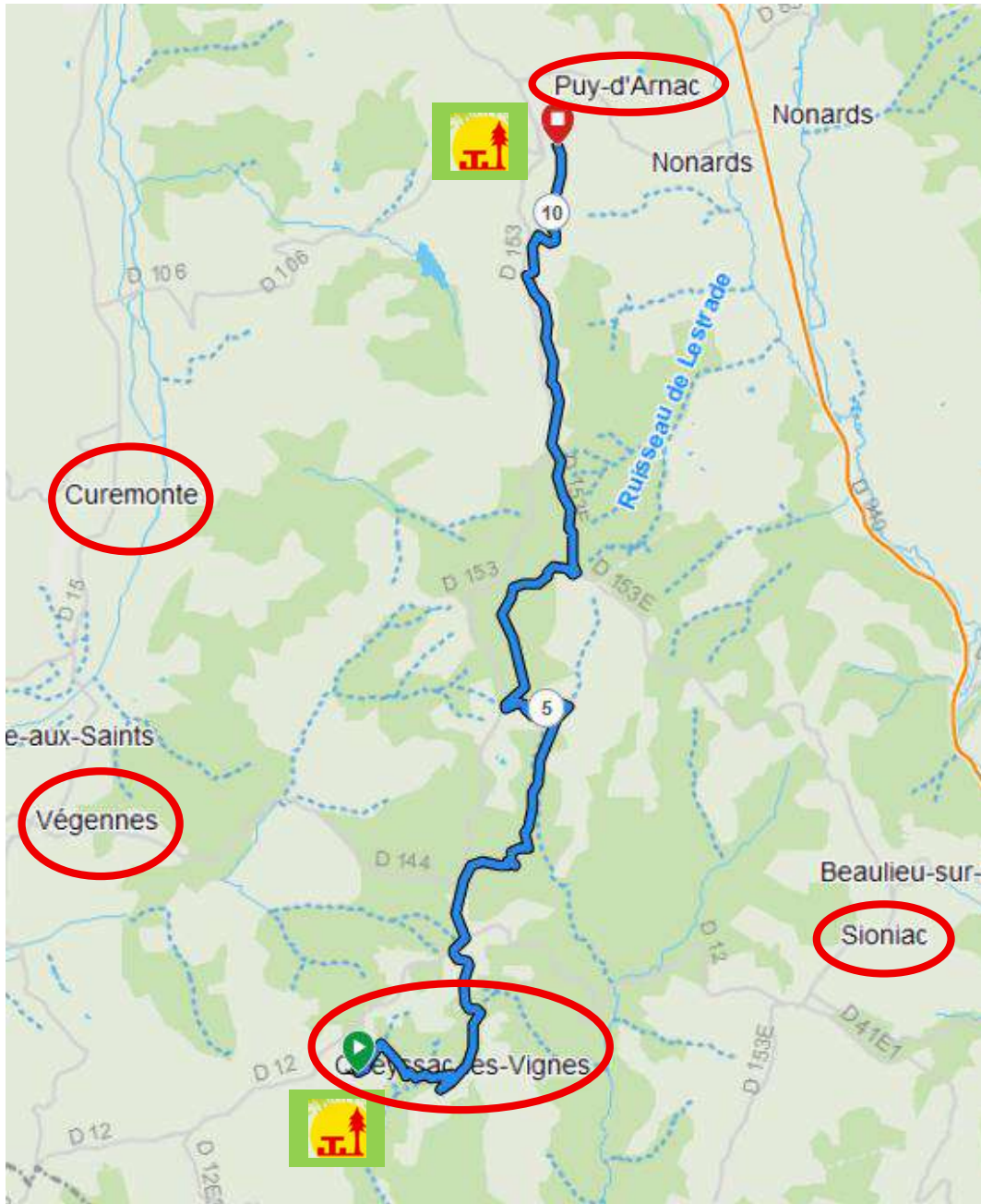
Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

0 800 204 054 Service & appel gratuits



DE VILLAGE EN VILLAGE ÇA MARCHE



Queyssac-les-Vignes Puy d'Arnac La Cafoulière



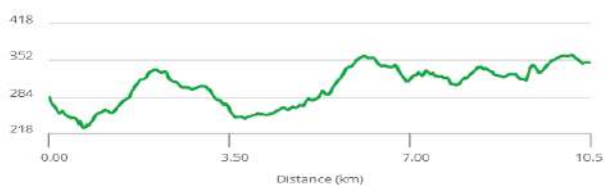
Durée 3h

10.50 km
Distance

324 m
Ascension totale

262 m
Descente totale

Altitude



Balisage en cours / fichier .gpx bientôt disponible

Plus d'info à venir sur le site de la mairie <https://www.puy-darnac.fr/site-de-la-cafouliere>